



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202403D027

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
26 Mars 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
Votants : 27

Date de la
convocation :
20 Mars 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 26 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - D.VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES - V. PEYROL - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON – J.LIENHARDT - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P.LARRIEU
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
S. CLOUPET a donné pouvoir à C.VALET
D. SEBAI a donné pouvoir à M.MACON

Objet : Demande de subvention pour la Médiathèque : Acquisition d'une boîte retour.

Domaine
Culture
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Suite à une forte demande de nos usagers et dans un souci d'accroissement de la qualité du service public, la médiathèque de Villars-les-Dombes souhaite acquérir une boîte de retour extérieure. Elle va permettre ainsi aux usagers de rendre leurs documents sans la moindre contrainte horaire et donc de faciliter les emprunts. La boîte de retour extérieure peut également inciter de nouveaux publics peu disponibles à fréquenter la médiathèque. Ce service a notamment été plébiscité par les Aindinois dans les résultats de l'enquête menée en 2022 par le département de l'Ain. L'objectif de cet équipement est de :

- Faciliter la restitution des documents et de ce fait augmenter l'emprunt des documents
- Offrir un service supplémentaire pour le public avec l'extension des plages horaires des retours de documents. Les documents peuvent être rendus 24 heures/24, 7 jours/7.
- Proposer un temps d'attente réduit pour le retour des documents, l'utilisateur n'attend plus d'avoir un créneau disponible pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque pour rendre ses documents.

La boîte de retour sera installée à proximité de l'entrée de la médiathèque pour une meilleure visibilité et identification du service. (cf plan d'implantation) Il s'agit également de simplifier l'accès et l'utilisation pour les bibliothécaires lorsqu'elles doivent vider le contenu.

Le coût de la boîte de retours extérieure s'élève à 5 037,58 € TTC (4 195 € HT) pour lequel il est possible de solliciter un financement du Conseil Départemental au titre de l'aide au développement de la lecture publique et des bibliothèques par le département de l'Ain. La subvention s'élèverait à 50% du prix HT de la boîte de retour soit 2 098,99 €

Le plan de financement serait le suivant :

Montant de l'acquisition HT		Subventions	
Boîte Retour	4 195 €	Conseil Départemental	2 098 €
		Commune	2 098 €
		TOTAL	4 195 €

Il y a lieu d'obtenir l'accord du Conseil Municipal pour le dépôt de cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental 01.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition et l'installation de cet équipement
- **DEMANDE** à bénéficier d'une subvention de 50% du montant de l'acquisition auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de l'aide au développement de la lecture publique et des bibliothèques par le département de l'Ain.
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents se rapportant au dossier
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024

Le 27 Mars 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU